



Addendum

Consultation citoyenne ARÉNA – 12 septembre 2018

Nous avons été interpellés à quelques reprises au sujet de la procédure de consultation, la question étant de savoir si seuls les intervenants inscrits seraient entendus et qu’eux seuls pourraient assister à l’une ou l’autre des séances.

Afin de dissiper toute ambiguïté, nous précisons que tous les citoyens et citoyennes de Cap-Chat sont conviés et bienvenus à l’une ou l’autre des séances de consultation.

Pour être admis à vous exprimer, l’inscription n’est pas obligatoire. Cependant, le fait d’être inscrit au préalable vous assure d’être entendu en priorité.

De plus, après avoir entendu les intervenants inscrits et s’il reste du temps à la séance, toute personne présente et désireuse de le faire, pourra donner son opinion quant à l’avenir de l’aréna en adressant sa demande directement à l’animateur.

Toute intervention doit traiter uniquement du sujet et se faire dans le respect des règles établies.

Ville de Cap-Chat